

La loi Macron dans l'intérêt des jeunes ?!

Selon le gouvernement, la loi Macron « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » ne sert « qu'un seul intérêt : l'intérêt général ». Les jeunes, nous dit-on, en seraient les premiers bénéficiaires. Il est vrai qu'en matière « d'égalité des chances », une bonne partie de la jeunesse issue des milieux populaires fait plutôt partie de la « génération perdue ». Dans les quartiers dits « zones urbaines sensibles », le taux de pauvreté et le taux de chômage sont respectivement trois fois et deux fois et demi supérieurs à la moyenne nationale. Plus de 40 % des jeunes, beaucoup plus dans certains quartiers, sont sans emploi... Alors ?

Le permis de conduire nouvelle formule : "un «sésame pour l'emploi" ?

Aujourd'hui, avec 45 % d'échec, le permis de conduire est plus difficile à obtenir que le baccalauréat ! Son coût est exorbitant : plus de 2 000 euros en moyenne. Et les délais sont très longs. Sa réforme, nous dit Macron, est une réforme « d'intérêt général pour la jeunesse ». Il devrait être plus rapide à passer et moins cher. Soit ! Mais dans quelles conditions ? En réduisant le nombre d'heures de formation pratique à la conduite avant d'être autorisé à passer l'examen, en donnant la possibilité à des loueurs de voitures de former des conducteurs, en ayant recours à d'autres intervenants que les inspecteurs pour faire passer les examens pratiques (conduite)... ! Alors que le nombre de morts sur la route a de nouveau augmenté et que les jeunes conducteurs sont particulièrement concernés, quel crédit apporter à un gouvernement qui veut nous faire croire qu'une libéralisation du secteur au mépris de la sécurité pourra pallier au manque d'inspecteurs (austérité oblige !). Qui peut nous faire croire, par ailleurs, que les difficultés à obtenir le permis de conduire sont les seuls obstacles pour trouver un travail ?

Des autocars pour les jeunes pauvres qui ne peuvent plus se payer le train

Même analyse, même logique et même démagogie sur la question de la libéralisation du transport par autocar en vue de « favoriser les

déplacements intérieurs ». Combien de reportages n'avons-nous pas vus sur des jeunes, étudiants ou autres qui n'attendraient que ça : un trajet bien moins cher ! Tant pis si le voyage dure deux ou trois fois plus longtemps. Tant pis si le transport routier pollue plus et s'il est statistiquement plus dangereux que le train. Jet privé ou classe affaire pour les uns. Et que les jeunes qui n'ont pas les moyens de payer le train, voyagent en autocar pour aller travailler à des centaines de kilomètres de chez eux ! Les seules options qui ne sont pas envisagées, sont l'amélioration du service SNCF – entreprise publique –, et surtout la baisse de ses tarifs qui rendraient le train accessible à tout le monde. De ce côté-là, c'est plutôt le renforcement de la lutte contre la fraude, pour que les jeunes ne puissent plus resquiller !

La création de lignes d'autocar, nous dit-on par ailleurs, devrait créer des nouveaux emplois. Des emplois... bien sûr, moins « rigides », « libérés » des contraintes du statut des cheminots ! Bref, « l'égalité des chances économiques » pour... les sociétés privées d'autocars aux dépens du transport public et de ses utilisateurs !

Le travail en nocturne et le dimanche pour arranger les étudiants

Aujourd'hui, les horaires de travail de nuit sont de 21 h à 6 h. Ceci va être modifié dans le cadre de ce projet en incluant la plage horaire 21 h à 24 h dans une nouvelle classe d'horaires dite « travail nocturne ». Cette nouvelle classification a des conséquences sur les contreparties liées aux conditions de travail particulières induites par le travail de nuit ou du dimanche : repos compensateur, compensation financière, etc. La banalisation du travail sur ces tranches horaires et du travail du dimanche dans les « zones touristiques internationales » et dans les grandes surfaces est présentée comme une opportunité pour les jeunes chômeurs (selon le principe qu'il vaut mieux un « petit boulot » que rien) et pour les étudiants qui ont besoin de travailler pour financer leurs études. Une nouvelle fois les jeunes et leur situation économique difficile quand ils sont issus de milieux populaires devraient être le prétexte à la dérégulation de la législation du travail et l'institutionnalisation de l'emploi mal payé. Mais

ne nous inquiétons pas, tout est prévu pour les travailleurs pauvres : même s'ils ont moins de 25 ans, ils pourront bientôt bénéficier de la nouvelle « prime d'activité » qui va remplacer le RSA activité et l'actuelle « prime pour l'emploi » ! Encore une fois, nous sommes dans cette même logique d'adaptation aux exigences du Capital : plus de jobs étudiants au lieu d'augmenter les bourses et de baisser les frais d'inscription dans des universités étranglées par l'austérité ; des compléments de salaires versés par l'État aux plus pauvres des travailleurs pauvres pour dispenser les employeurs d'augmenter les salaires !

Alléger les mesures de protection pour développer l'apprentissage

À côté et dans la même logique que la loi Macron, le ministre du travail, F. Rebsamen, propose une énième réforme de l'apprentissage. Sous le label présidentiel « redonner la priorité à la jeunesse », le « plan pour relancer l'apprentissage » a pour objectif de former 500 000 apprentis d'ici à 2017. Pour inciter les employeurs à les embaucher, le gouvernement veut supprimer des protections pour les salariés mineurs, en particulier celles qui concernent les machines dangereuses et le travail en hauteur. La sécurité au travail est une question fondamentale, surtout pour les jeunes apprentis qui sont censés se former et apprendre et non pas travailler dans des conditions minables pour augmenter les profits des entrepreneurs ! Nous n'acceptons pas que les jeunes en fassent les frais. Ni qu'ils soient instrumentalisés pour servir une croisade patronale beaucoup plus générale de dénigrement des protections naturellement décrites comme « excessives », parfois « absurdes » et toujours nuisibles à l'emploi. C'est une vieille rengaine du Medef dont on peut malheureusement mesurer très concrètement les conséquences : en août 2005, Chirac, De Villepin, Sarkozy, sous la pression du patronat, avaient rétabli l'apprentissage dès 14 ans (au lieu de 16) ; ils avaient instauré la possibilité pour des enfants de 15 ans, de travailler de nuit et le dimanche ; cinq ans plus tard, le 15 novembre 2010, un jeune homme de 15 ans était mort broyé dans un pétrin d'une boulangerie à Mulhouse ; il avait été laissé sans surveillance pendant son stage « d'observation » !

« Il faut des jeunes Français qui aient envie de devenir milliardaires »

La liberté d'installation dans les « professions réglementées », qui fait partie de la loi Macron, devrait également permettre d'élargir aux jeunes les opportunités de trouver un emploi. C'est vrai que si tout le monde devient notaire, le taux de chômage des jeunes va baisser ! Dans la réalité, c'est l'ouverture des cabinets médicaux ou des sociétés d'architectes, par exemple, aux financiers et un coup d'accélérateur à la concurrence et à ses effets collatéraux : pression sur les salaires, dégradation des conditions de travail etc., dont les jeunes qui sortent des écoles sont les premières victimes... à moins qu'ils ne deviennent des Bill Gate ! Selon Macron, en effet, « il faut des jeunes Français qui aient envie de devenir milliardaires ». Nous refusons ce genre de fantasmes libéraux. Ce que nous voulons et ce pour quoi se bat l'Union des jeunes révolutionnaires (UJR), c'est le droit à l'éducation et à des formations de qualité pour tous, sans être obligés de travailler pendant nos études, des conditions de travail dignes et qui correspondent à nos formations et à nos diplômes lorsque nous arrivons sur le « marché du travail », des moyens de nous déplacer abordables et sûrs, l'accès au logement, à la culture et au sport... Ce qui nous fait envie ? Ce n'est pas de devenir milliardaire en spéculant ou en exploitant des salariés précaires et mal payés. C'est de sortir nous-mêmes de la précarité et des salaires « jeunes ». Ce qui nous fait rêver ? Ne plus avoir en permanence sous le nez une carotte qui nous fait croire qu'en acceptant le low cost dans tous les domaines de notre vie, du collège à l'auto-école, du quartier à l'entreprise... nous aurions l'opportunité de nous construire un avenir. Ce n'est pas de cette « liberté des chances »-là dont nous rêvons.

Les jeunes dans la galère et les vieux dans la misère, de cette société-là, on n'en veut pas... on la combat ! Et cela passe aujourd'hui par notre engagement contre cette logique libérale destructrice et démagogique qui sous-tend la « priorité à la jeunesse » de F. Hollande et de son gouvernement. Celle-là même que les Valls, Macron et autres Rebsamen veulent nous imposer à coup de 49-3 ! ★